

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 10 février 2025

Date de convocation : 04/02/2025

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250210-D2025\_01\_003-DE



Délibération N° 2025/01/003

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Quorum : 14

OBJET : RECRUTEMENT SAISONNIER D'UN  
SURVEILLANT DE Baignade

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : GRELET Annie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, GIRARD Jean-Paul pouvoir à SIAUDEAU Michel, MORAUD Laurent pouvoir à CANUS Daniel, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à FIAUD Marie Annick, GUERIN Florian pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Excusés : FOURRÉ Jean-Luc, LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel.

Secrétaire de séance : BOTON Monique.

Comme les années précédentes, les communes de Chaniers et Port d'Envaux pourraient mutualiser les frais de fonctionnement en partageant le temps de travail d'un surveillant de baignade.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août sur la base de la rémunération d'un grade du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS) qui sera déterminé lors du recrutement du maître-nageur sauveteur, selon son expérience.

Les jours et heures d'ouverture de la baignade restent inchangés soit :

En juillet : mercredi et vendredi de 13h30 à 19h00

dimanche de 13h00 à 19h30

En août : mardi et jeudi de 13h30 à 19h00

samedi de 13h00 à 19h30

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail correspondants à cet emploi saisonnier.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Monique BOTON



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Monique Boton'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le